

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATIONS N°2 ET N°5 ET DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DU CONFOLENTAIS

Par arrêté du 17/07/2025, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les modifications 2 et 5 ainsi que pour la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi du Confolentais, procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, R. 153-15, L 153-41 et suivants et R. 153-8 du code de l'urbanisme.

Nature des modifications :

- Modification n°2 : permettre la réalisation d'un projet touristique (hébergements insolites) à Confolens lieu-dit « La Martinie ».
- Modifications n°5 : permettre la réalisation d'un projet touristique (hébergements insolites) sur la commune de Lesterps au lieu-dit Tagibeau et procéder à la correction d'erreurs matérielles sur la commune d'Oradour-Fanais.
- Déclaration de projet n°1 : permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la ZAE Granges Gagnards - commune de Champagne-Mouton.

L'enquête publique se déroulera **08/09/2025 à 09h00 au 08/10/2025 à 17h00**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur DEMAISON Éric a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Madame VALATTE Annick en qualité de commissaire enquêteure suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier dans les mairies de Champagne-Mouton, (6 Place de l'Eglise 16350 Champagne-Mouton) et Lesterps (11 Rue de la Mairie 16420 Lesterps) ainsi qu'au siège de la communauté de communes de Charente Limousine (8 Rue Fontaine des Jardins 16500 Confolens).

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Champagne-Mouton et Lesterps ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes à Confolens, aux jours et heures d'ouverture, ou les adresser :

- par écrit à l'attention de Monsieur Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Charente Limousine, Modifications 2 et 5 et Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi du Confolentais – Enquête Publique - 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr
-

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et lieux suivants :

Lundi 08 septembre 2025 à Champagne-Mouton dans les locaux de la mairie, 6 Place de l'Eglise 16350 CHAMPAGNE-MOUTON	De 9h00 à 12h00
Jeudi 18 septembre 2025 à Lesterps dans les locaux de la mairie, 11 Rue de la Mairie 16420 LESTERPS	De 14h00 à 17h00
Mercredi 08 octobre 2025 dans les locaux de la Communauté de Commune Charente Limousine, 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS	De 14h00 à 17h00

Toutes les contributions du public (courriers et contributions inscrites dans les registres), seront consultables à la Communauté de Communes de Charente Limousine, 8 Rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS, siège de l'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de la communauté de Communes de Charente Limousine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : www.charente-limousine.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les modifications 2 et 5 du PLUi du Confolentais ainsi que la Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi du Confolentais. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de communes, aux mairies de Champagne-Mouton, Confolens, Lesterps et Oradour-Fanais quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à ep-pluiconfolentais@charente-limousine.fr